



Arnaud Muzard / Résidence Les Terrasses, Impasse des Terrasses, 06150 Cannes la Bocca  
Courriel : [arnaud\\_muzard@hotmail.com](mailto:arnaud_muzard@hotmail.com) /tel : 06 88 70 33 74

**De :** Arnaud MUZARD  
Délégué Syndical Central

Fait le 21 mars 2013

**A :** Marc Philippe LUCCHINI  
DRH

**Objet :** Revendication NAO 2013.

Monsieur Lucchini,

Voici les revendications pour la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) qui concernent les salaires, les conditions de travail et l'égalité professionnelle.

## **I. Salaires & Pouvoir d'achat**

- Augmentation de salaire forfaitaire de 60 € (ce qui représente une augmentation moyenne de 3%).
- Augmentation de la grille de 4%.
- 13<sup>ème</sup> mois (8,3% de la masse salariale) en remplacement de la gratification annuelle (6,6% de la masse salariale).
- Prime d'ancienneté
  - ◆ indexée sur le taux horaire.
  - ◆ Portée à 17 ans (17%).
- Re conduite des 40 promotions avec augmentation de salaire, revendication probante de la CFDT lors des NAO 2012.

## **II. Risque Psycho-social**

- Mise en place d'un suivi des salariés éloignés et seuls :
  - ◆ Par la mise en place d'une réunion d'équipe par trimestre.
  - ◆ Par la mise en place d'une réunion d'établissement annuelle.
- Limitation des Kms des techniciens extérieurs à 300 Kms ou 3 hrs par jour.
- Prise en compte des Kms parcourus dans la production (100 Kms = 1 dépannage).

### **III. Durée & Organisation du travail**

- Mise en place de tableaux de modulation afin que les salariés puissent organiser leur temps libre.
- Majoration des heures de travail, l'arrêt de récupération d'1hr pour 1hr.
- Déclaration de 7 hrs pour toute journée commencée. Arrêt du Fini/parti qui lèse les salariés.
  - ◆ Rappel de l'accord :
    - + Soit 4hrs doivent être déclarées pour toute journée commencée.
    - + Soit 3hrs doivent être déclarées par demi-journée commencée (6h00 par jour).

### **IV. Egalité Hommes/Femmes**

- Mise en place d'un budget spécifique à SERCA pour le traitement de l'égalité professionnelle Homme/Femme.
- Impliquer les femmes qui le désirent dans les nouvelles activités par des formations qualifiantes.
- Réduction de l'écart de salaire entre les Femmes et les Hommes qui est de 56€.

### **V. Emploi des travailleurs atteints de handicaps**

- Etude et Mise en place d'adaptation de poste pour les travailleurs Handicapés qui souhaitent participer au plan ELAN.

### **VI. Emploi des Séniors**

- Attente de la négociation groupe contrat de génération. Nous avons rappelé lors de cette NAO que 45% des salariés ont plus de 45 ans et 14% plus de 55 ans. Il faut donc penser à l'avenir par l'embauche de jeunes.

### **VII. Mutuelle & Prévoyance**

- Prise en charge de la totalité du niveau obligatoire de la mutuelle sans baisse des prestations.

### **VIII. Formations & déplacement**

- Avance des frais professionnels lors des déplacements des salariés.
- Prime PEMP au prorata (1 jour 20€, 2 jours 60€, 3 jours 120€, 4 jours 200€).

Arnaud Muzard